



[[N° 46, décembre 2002](#)] [[N° 45 octobre 2002](#)] [[N° 44, juin 2002](#)] [[N° 43, mars 2002](#)]
[[N° 42, novembre 2001](#)] [[N° 41, septembre 2001](#)] [[N° 40, juin 2001](#)] [[N° 39, janvier 2001](#)]
[[N° 38, novembre 2000](#)] [[N° 37, septembre 2000](#)] [[N° 36, juin 2000](#)] [[N° 35, mars 2000](#)]
[[N° 34, novembre 1999](#)] [[N° 33, septembre 1999](#)] [[N° 32, juin 1999](#)]
[[N° 30, novembre 1998](#)] [[N° 27, mars 1998](#)] [[N° 26, décembre 1997](#)]
[[N° 25, septembre 1997](#)] [[N° 24, juin 1997](#)] [[N° 23, mars 1997](#)] [[N° 22, décembre 1996](#)]

N° 27, mars 1998

Robert Cramer «dans tous ses états», un conseiller d'état tout neuf, optimiste et confiant

[[Qu'est-ce que l'ASL ?](#)]
[[Deutsch](#)] [[English](#)]
[[Situation géographique](#)]
[[Opération Rivières Propres](#)]
[[Léman Rives Propres](#)]
[[Campagnes](#)] [[Actualité](#)]
[[Revue Lémaniques](#)]
[[Dossiers de l'ASL](#)]
[[Recherche](#)] [[Sommaire](#)]

[N° 46, décembre 2002](#)
[N° 45 octobre 2002](#)
[N° 44, juin 2002](#)
[N° 43, mars 2002](#)
[N° 42, novembre 2001](#)

Au nom de l'ASL, je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir accepté de consacrer un peu de votre temps pour répondre aux questions que se posent inévitablement les membres de notre association au lendemain de votre élection sur la politique future du gouvernement en matière d'environnement. Ce qui concerne particulièrement la sauvegarde de la qualité des eaux et des milieux aquatiques est effectivement au cœur de nos préoccupations. Comme vous le savez sûrement, l'ASL, avec son «Opération Rivières Propres» (ORP), chasse depuis plusieurs années les rejets sauvages se déversant dans les quelque 5000 km de rivières qui coulent dans le bassin lémanique. C'est dire si notre association est attentive à toute action de l'État en faveur de la protection des milieux aquatiques et notamment, dans cette optique, à l'avenir réservé au programme «10 ans pour sauver nos rivières». Après avoir affirmé que les principes du développement durable entraînent dans le programme du gouvernement ayant trait au cadre de vie, le discours de Saint-Pierre - prononcé le 8 décembre dernier à l'occasion de la prestation de serment du nouveau Conseil d'État - stipule, je cite : «C'est dans le

[N° 41, septembre 2001](#)

[N° 40, juin 2001](#)

[N° 39, janvier 2001](#)

[N° 38, novembre 2000](#)

[N° 37, septembre 2000](#)

[N° 36, juin 2000](#)

[N° 35, mars 2000](#)

[N° 34, novembre 1999](#)

[N° 33, septembre 1999](#)

[N° 32, juin 1999](#)

[N° 30, novembre 1998](#)

[N° 27, mars 1998](#)

[N° 26, décembre 1997](#)

[N° 25, septembre 1997](#)

[N° 24, juin 1997](#)

[N° 23, mars 1997](#)

[N° 22, décembre 1996](#)



domaine de l'eau que le gouvernement fournira un effort particulier. Il poursuivra dans la voie de la réhabilitation des rivières et désire s'investir de manière accrue dans tout ce qui touche à la prévention et à l'assainissement».

Foin de canaux, que vivent nos rivières aux méandres harmonieux !

Vous avez en effet clairement affiché, lors de la campagne électorale, votre volonté de promouvoir l'application du programme «10 ans pour sauver nos rivières». Pourtant, votre prédécesseur, M. Claude Haegi, avait rencontré passablement d'oppositions. Comment se présente la situation aujourd'hui ? Ce programme représente-t-il une action-phare pour vous ?

Dans l'action du département dont je suis en charge, il y a deux priorités: la renaturation des cours d'eau et la gestion des déchets. Concernant ce dernier point, il y a une certaine urgence de répondre à des problèmes d'organisation de l'usine d'incinération des ordures des Cheneviers et nous travaillons actuellement à l'élaboration d'un concept de gestion des déchets à Genève, voire à la promulgation d'une loi. J'espère être en mesure de présenter un projet au Conseil d'État d'ici le mois de juin prochain afin que ce dernier puisse prendre des décisions.

Une coordination avec la France voisine est-elle envisagée pour la gestion des déchets ?

Dans le cadre d'une réflexion globale sur l'environnement, une coordination serait souhaitable, notamment sur le plan économique. Il faudrait en fait qu'il y ait une coordination assez forte, non seulement entre les projets genevois et français, mais aussi avec ceux des cantons de Vaud et Fribourg pour éviter la prolifération d'usines d'incinération. La prochaine mise en fonction d'une usine importante en France voisine démontre bien que la coordination n'a pas réellement fonctionné jusqu'ici.

Mais revenons aux rivières...



Robert Cramer, premier élu "vert" au Conseil d'Etat genevois.

En ce qui concerne les rivières, eh bien oui, le programme «10 ans pour sauver nos rivières» est une action-phare pour le Conseil d'État et j'ai la responsabilité de le réaliser. Où en est-on ? Nous avons trois acquis en main. Premièrement, ce projet a permis de mettre en évidence la nécessité urgente d'engager des programmes de renaturation pour deux raisons : tout d'abord la dégradation de la qualité des eaux et l'aménagement excessif des cours d'eau ; ensuite, la nécessité d'entretenir et restaurer les ouvrages là où cela s'avère nécessaire. Le deuxième acquis concerne le grand nombre d'études à notre disposition et que l'on peut valoriser sans attendre.

De quelle nature sont ces études ?

Il s'agit de projets techniques d'intervention sur les cours d'eau eux-mêmes.

A ma connaissance, il n'a pas été fait beaucoup d'études sur l'écologie des cours d'eau, sur la biodiversité ou les potentialités qu'offrent les ouvrages prévus pour la régénérer.

Effectivement, mais pas mal d'études ont été menées sur la renaturation des cours d'eau, ce qui va dans le sens d'une amélioration des conditions nécessaires à la biodiversité. Il y a un troisième acquis, c'est la volonté manifestée par le Grand Conseil d'affecter 10 millions de francs - sur les 250 millions que l'État investit chaque année - à des tâches de renaturation des rivières genevoises avec, en plus, selon le vote budgétaire du mois de décembre dernier, 4 millions par an pris sur le crédit de fonctionnement pour un fond de renaturation (sauf en 1998).

Pensez-vous que, compte tenu du contexte budgétaire difficile - je rappelle que le budget initialement prévu était de 1 milliard 400 millions de francs, reconstruction de la STEP (STation d'ÉPuration) d'Aire comprise, qu'il a passé à 80 millions pour 4 ans et enfin, donc, à 10 millions par an. Dans ces conditions, le programme de revitalisation des rivières est-il réalisable dans son ensemble et le défi lancé, à savoir 10 ans pour l'accomplir, peut-il être relevé ?

Réellement, je ne peux pas répondre à ces questions, ça dépend de l'objectif que l'on s'assigne. Si le but, c'est que dans dix ans on puisse se baigner dans toutes les rivières genevoises, je dis oui et je suis prêt à prendre l'engagement que, dans dix ans, on se baignera dans tous les cours d'eau genevois propices à la baignade. Si la question, c'est de savoir si l'on peut boire l'eau des rivières genevoises, je dis vraisemblablement non; cela semble irréaliste. En revanche, ce que l'on peut espérer, c'est que, dans les cours d'eau importants du canton de Genève, on aura pu recréer les conditions favorables à la flore et à la faune aquatiques et du bord des eaux. Ça, c'est un objectif que

l'on peut satisfaire. Mais, pour y parvenir, je pense qu'il faut changer de méthode. Il est politiquement très difficile de faire passer un très grand projet, sur toutes les rivières à la fois et très lourd financièrement. En revanche, si l'on s'en tient à l'enveloppe de 10 millions-investissement plus 4 millions-fonctionnement, on peut présenter au Grand Conseil des projets concrets et réalisables à court terme, des projets dont on sait qu'une fois acceptés, leur réalisation est engagée dans les mois qui suivent. Il s'agit donc de proposer ici un programme dirigé vers l'action ! Nous avons déjà présenté au Grand Conseil deux projets de loi dont j'espère qu'ils seront envoyés en commission lors de cette session, à la fin du mois de février. L'un porte sur un projet de l'administration déjà très ancien qui est la création de trois étangs à Verbois (étangs des Teppes de Véré et du Biolay), l'autre concerne la phase d'intervention sur le cours d'eau dans le cadre de la renaturation de la Versoix. La seconde phase est une question d'aménagement du territoire et est en cours de discussion. Le fait d'avoir divisé le projet en deux permet de réaliser sans attendre ce qui est prêt à l'être, voilà la méthode !

Pensez-vous que, généralement, nous disposons de suffisamment de connaissances pour agir sans avoir à effectuer des études complémentaires ?



Après le «propre» en ordre...

Non, bien sûr, je ne pense pas du tout cela, beaucoup d'études sont encore nécessaires. Mais je pense en revanche que, dans les cas pour lesquels les connaissances de la situation sont suffisantes dans un certain domaine, il faut effectuer les réalisations le concernant et mener parallèlement les études encore nécessaires pour répondre à telle ou telle autre partie du projet... Sans pour autant, bien sûr, perdre de vue que la perspective doit rester globale. Prenons un exemple concret, la Seymaz. Les études chiffrant le coût de la réhabilitation et de la gestion de la Seymaz à une centaine de millions de francs. Je pense qu'il est totalement irréaliste de demander, pour un seul cours d'eau, près de la moitié du budget-investissement annuel du canton. J'ai donc donné comme instruction d'identifier les tronçons de la Seymaz nécessitant les travaux les plus urgents en fonction du degré de dégradation du site et, en ayant soin de ne pas lancer des projets contraires à l'objectif global, de déposer les projets de loi ad hoc en tenant compte de l'enveloppe de 10 millions annuels. J'ai l'impression qu'en menant ce projet étape par étape, il y a un meilleur contrôle de l'efficacité des travaux entrepris. Cette façon de faire présente même l'avantage de pouvoir corriger le tir, réajuster les projets de lois à venir.

L'essentiel est que, dès le départ, le projet soit bien élaboré sur l'ensemble du cours d'eau, ne pensez-vous pas ?

C'est effectivement le cas; la réflexion porte sur l'ensemble du cours d'eau, y compris sur la gestion des aspects hydrauliques et on connaît à peu près les problèmes à maîtriser. Dans un premier temps, intervenons sur la renaturation et la réhabilitation du cours d'eau. Si, au terme de ces travaux, il apparaît qu'un tunnel de décharge s'avère toujours indispensable, on le réalisera pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Peut-être s'apercevra-t-on qu'il existe des solutions moins coûteuses pour éviter les inondations consécutives aux crues, par exemple en recréant des zones marécageuses comme zones tampons ?

Oui, tout à fait, mais les hydrauliciens disent : «La zone tampon, ce sont les anciens marais de la Seymaz, et ces marais représentent le tiers de la surface agricole du canton de Genève». Une politique de compromis s'impose donc. On ne peut exiger des milieux agricoles qu'ils sacrifient un tiers de la surface cultivable pour créer une zone tampon susceptible d'amortir les effets des crues. A noter qu'au demeurant, la gestion de la zone agricole dépend aussi de mon département ! Devant un tel conflit d'intérêt, il y a lieu de trouver un équilibre entre les ouvrages de génie civil à construire inmanquablement et le taux de risque d'inondation des champs acceptable par les agriculteurs. Mais quel risque notre société est-elle prête à assumer ? A quel prix ? Cet équilibre est à trouver à travers une réflexion à la fois de nature technique et politique. L'ingénieur informe sur le degré de sécurité qu'il peut assurer. Aux politiciens de décider quel risque est supportable et de là, quel degré de

sécurité est souhaitable. En fonction de ce choix, on fait les investissements nécessaires.

Main dans la main avec la France ? Un défi à relever !

Sachant que le mal dont souffrent nos rivières est un problème typiquement transfrontalier et que la majorité du bassin versant et du cours des rivières genevoises est sur territoire français, pensez-vous qu'il sera possible de mener cette action en réelle concertation avec nos voisins français et comment ?

A l'évidence, elle va être menée en collaboration avec nos voisins français. Au niveau du Comité franco-genevois, une convention a été conclue, qui indique très clairement quelles sont les tâches des uns et des autres en matière de gestion des cours d'eau. A mon sentiment, plus on ira de l'avant au niveau genevois, plus nos amis français seront incités à faire de même de leur côté. Prenons l'exemple de la Versoix : une partie de ses eaux proviennent de la STEP de Divonne pour laquelle des travaux de modernisation sont nécessaires et l'investissement est d'ailleurs prévu pour 1999. Côté genevois, les travaux de renaturation sont engagés en 1998 et côté vaudois des démarches sont entreprises concernant l'assainissement d'un nant qui constitue une source de pollution non négligeable de la Versoix. Je pense que les efforts genevois vont permettre d'éviter que le projet français de réhabilitation de la STEP prenne du retard. Il s'agit bien là d'une forme de coordination.

Quant à une véritable prise de décisions à l'échelle régionale, ça, ce n'est pas pour demain !

Non, je ne dirais pas cela; la convention conclue au sein du Comité franco-genevois fixe très clairement les responsabilités, ce qui lui confère un réel pouvoir. Et puis, un rôle important peut être joué par M. Lottaz, qui est le responsable des projets de revitalisation des cours d'eau. Dans ce cadre, il a développé d'étroites relations avec les magistrats français et a une solide connaissance du terrain; autant d'atouts qui le rendent apte à trouver des solutions aux problèmes administratifs de collaboration franco-suisse.

Plus généralement, serait-il envisageable, à votre avis, d'initier en quelque sorte un «pouvoir transfrontalier» ou de créer un parlement régional tel qu'il avait été proposé en son temps par l'AGEDRI (Association genevoise pour le développement des relations interrégionales) ?

Comme citoyen, cela me paraît peut-être souhaitable de créer un parlement régional mais par rapport



...le retour aux sources.

à la renaturation des rivières, la convention qui a été conclue et les contacts que nous avons avec nos voisins français me paraissent suffisants pour aller de l'avant.

Conseil de l'Environnement, la vedette qui monte !

Pour guider vos choix en matière de gestion de l'environnement, vous disposez du Conseil de l'Environnement, organisme consultatif créé il y a trois ans. Quel rôle et quel poids comptez-vous accorder à ce Conseil dont le moins que l'on puisse dire est qu'il est apparu jusqu'ici très discret, en tout cas aux yeux du simple citoyen !

Le Conseil de l'Environnement est en pleine restructuration. Je vais proposer très prochainement au Conseil d'État un projet d'arrêté qui va fixer le mode de fonctionnement du Conseil de l'Environnement et qui a été élaboré d'entente avec tous les membres du Conseil de l'Environnement. Le but est qu'il soit représentatif des différents milieux concernés par la protection de l'environnement, tout en passant d'environ trente à quinze/vingt membres, au moins dans un premier temps. Il doit aussi être composé de gens qui ont des compétences de nature technique et qui seront consultés systématiquement sur tous les projets du département en matière d'environnement. Il y aura donc là une véritable consultation de la société civile, c'est-à-dire des associations de protection de la nature et de l'environnement, des associations professionnelles et de tous les intervenants professionnels en la matière. Représentativité des membres donc, et surtout un objectif, l'action ! Il ne s'agit pas d'un groupe de réflexion mais d'un groupe qui doit servir d'aiguillon et d'interlocuteur dans l'action gouvernementale.

Dans le fond, pour vous, cette restructuration répond aux critiques formulées jusqu'à présent sur le peu de poids que l'on accordait à ce Conseil, souvent qualifié d' «alibi»...

Mon choix, c'est l'action. Cela dit, une phase de réflexion et de conception, peut-être un peu trop longue, était légitime. Et maintenant on entre dans la phase de réalisation nécessitant moins la collaboration des théoriciens et davantage celle de consultants auxquels on puisse dire: «Voilà ce que l'on veut faire, est ce juste ou faux ? Est-ce réalisable ou inacceptable ? Quels en sont les défauts et comment y remédier ? etc.» Donc, le visage du Conseil de l'Environnement change et son rôle aussi, car il va être associé aux prises de décision.

Ne pensez-vous pas que 15 personnes, c'est peu pour répondre à tous les problèmes ?

Bien sûr, tout à fait; mais le projet de règlement - tout chaud puisque nous venons de le finaliser - prévoit que le Conseil va s'entourer d'experts, consulter les compétences nécessaires, octroyer des mandats en fonction des besoins pour éclairer les choix de ses membres impliqués dans les processus de décision.

Vous avez dit ... développement durable ?

Pour conclure, nous sommes tous conscients des difficultés liées à la tâche qu'il vous incombe d'accomplir en matière d'environnement, surtout en ces temps de vaches maigres. Et conscients aussi

du sentiment de responsabilité que vous devez nourrir vis-à-vis de vos concitoyens et des associations de protection de l'environnement qui portent beaucoup d'espoir en vous, en tant que premier élu vert dans ce canton.

Alors, êtes-vous optimiste ? Croyez-vous qu'un développement harmonieux - «durable» pour être au goût du jour - de la région genevoise n'est pas un voeu pieu mais un objectif réaliste pour nous garantir le maintien d'une authentique qualité de vie, à nous et aux générations futures ?

Le développement durable a trois dimensions, une dimension sociale, une dimension économique et une dimension environnementale. Je considère, modestement, que le rôle que m'a donné le Conseil d'État, c'est de m'occuper de la dimension environnementale du développement durable. Ma tâche est de faire en sorte que les différentes législations applicables en matière de protection de l'environnement soient effectivement appliquées dans ce canton, que nous ayons les moyens nécessaires pour protéger la nature, renaturer les cours d'eau, gérer les déchets, etc.

Le développement durable, qui intègre les trois dimensions, c'est la tâche du Conseil d'État. La réflexion en termes de « développement durable », je la réalise par exemple avec Micheline Calmy-Rey, qui est ma collègue et mon amie, et ensemble nous traitons des liens économie-environnement, de même qu'avec Carlo Lamprecht qui est mon collègue et que j'apprends de plus en plus à apprécier car je ne le connaissais pas auparavant. Je la réalise également avec Laurent Moutinot et avec Gérard Ramseyer qui s'occupe des transports, bref avec l'ensemble de mes collègues du Conseil d'État. Il est clair que le développement durable n'est pas la tâche d'un département, mais celle du Conseil d'État.

Je suis très attaché à ce concept de développement durable. C'est vraiment la première fois que le Conseil d'État s'exprime officiellement en ces termes - je pense au discours de Saint-Pierre - et je trouve que c'est important. Je considère aussi que, dans les discussions que nous avons et qui doivent être orientées dans le sens du développement durable, ma musique à moi c'est la musique environnementale et je trouve sain qu'il en soit ainsi. Je trouverais faux et mauvais pour l'action gouvernementale qu'il y ait le spécialiste du développement durable dans un coin et que les six autres raisonnent autrement. Nous sommes sept à « faire du développement durable » et moi, dans la bande, je suis celui qui amène les compétences environnementales, en bonne partie du moins. Les autres amènent d'autres compétences et, tous ensemble, nous essayons d'influer sur la politique du canton de Genève dans le sens du développement durable. Je crois que c'est la perception saine des choses qui permettra, je l'espère, un réel développement durable à Genève.

Merci Robert Cramer... et bon vent !

Propos recueillis par Raphaëlle Juge

[[Page précédente](#)] [[Page suivante](#)]

Pour envoyer un e-mail à l'Association pour la Sauvegarde du Léman, cliquez sur asl@worldcom.ch

Pour toute question ou remarque concernant ce site Web, envoyez un e-mail à webmaster@osr.ch

Copyright © 2001 Association pour la Sauvegarde du Léman

Dernière modification : 04.07.00